



Acomptes versés à mandataire de cofinoga non pris en compte

Par priss ka

merci pour ces précisions, j'ai un cas particulier avec Cofinoga, suite à jugement exécutoire en 2011, j'ai versé et régularisé sur une dette initiale de 3977? à cofinoga la somme de 1277? en 2012 en acomptes auprès d'un cabinet d'huissier parisien.

J'ai démangé à Nantes en septembre 2012, mon dossier cofinoga a donc été transmis à un nouveau mandataire cabinet d'huissier nantais. Celui-ci refuse malgré déjà 2 recommandés avec AR et décompte des acomptes versés reçu par mail du cabinet parisien fournis, de prendre en compte ces 1277? déjà versé et fait comme si je n'avais rien fait du tout. Y'a-t-il un texte de loi que je peux faire valoir pour les obliger à prendre en compte ces acomptes car comme ils n'ont volontairement pas signalés ces versements réguliers etc j'ai maintenant une convocation au tribunal de nantes pour le montant initial de 3977? comme si je n'avais rien fait, ni versé alors que de bonne et régulièrement j'ai bien fait des versements auprès du cabinet parisien qui gérait mon dossier en 2011-2012. Merci de votre aide, je suis en train de m'en ulcérer l'estomac, Merci d'avance de votre aide.